



IOC/UNESCO
7, Place de Fontenoy
75352 Paris 07 SP, France
Tél.: + 33 (0) 1 45 68 39 83
Fax: + 33 (0) 1 45 68 58 12
Web: www.jcomm.info
Courriel: oos@unesco.org



Secrétariat
7 bis, avenue de la Paix
Case postale 2300
CH-1211 Genève 2, Suisse
Tél.: + 41 (0) 22 730 81 11
Fax: + 41 (0) 22 730 81 81
wmo@wmo.int – public.wmo.int

Ref.: 13656/2017-1.1 LCP

Notre réf.: 13656/2017/SG/LCP/CNF/IOC/JCOMM-5

26 avril 2017

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous informer qu'à l'aimable invitation du Gouvernement indonésien, la Commission technique mixte OMM-COI d'océanographie et de météorologie maritime (CMOM) tiendra sa cinquième session à Denpasar (Bali, Indonésie) du mercredi 25 au dimanche 29 octobre 2017.

La session sera précédée, les lundi 23 et mardi 24 octobre, au même endroit, par une conférence technique (TECO) intitulée «Vers un système intégré de surveillance et de prévision météorologiques et océanographiques», qui vise à passer en revue les progrès accomplis pendant l'intersession en matière d'observation, de gestion des données et de prestation de services dans les domaines de l'océanographie et de la météorologie maritime.

Nous saisissons cette occasion pour vous informer de la tenue, les samedi 21 et dimanche 22 octobre, d'un atelier pour les femmes dirigeantes dans le cadre de la thématique maritime. Conformément à la Stratégie de l'OMM pour l'égalité entre les femmes et les hommes, (résolution 59 (Cg-17)) qui préconise qu'au minimum 30 % des membres qui siègent dans les organes constituants de l'OMM ou au sein de leur structure de travail soient des femmes, et à la politique générale de l'UNESCO en matière d'égalité des sexes, nous voudrions vous encourager à désigner des femmes susceptibles de prendre part à ces manifestations.

Conformément au protocole d'accord entre l'OMM et la COI portant sur les règles et procédures à suivre pour la conduite des travaux de la CMOM, dans lequel il est convenu que pour l'acceptation d'une invitation à accueillir une session de la Commission l'on appliquera la procédure indiquée dans la règle 18 et dans son annexe I du Règlement général de l'Organisation météorologique mondiale, nous vous invitons, si votre pays a l'intention de se faire représenter à cette session, à en informer le Secrétariat de l'OMM, avec copie au Secrétariat de la COI de l'UNESCO. Nous vous serions reconnaissants de nous le faire savoir dès que possible et au plus tard le **31 mai 2017**.

Aux: Ministres des affaires étrangères des États Membres de l'Organisation météorologique mondiale
Organes de liaison avec la Commission océanographique intergouvernementale

cc: Représentants permanents des Membres de l'OMM)
Délégations permanentes des États Membres de la COI à l'UNESCO) (pour information)
Commissions nationales pour l'UNESCO des États Membres de la COI)

Étant donné la nature spécifique du mandat de la commission technique mixte, nous attirons votre attention sur le fait qu'il serait souhaitable que les membres de votre délégation représentent aussi bien des instituts météorologiques que des instituts océanographiques nationaux.

Vous trouverez toute la documentation relative à la session sur le site Web de la CMOM (www.jcomm.info).

Copie de la présente lettre est envoyée au Représentant permanent de votre pays auprès de l'OMM de même qu'au Représentant permanent et à la commission nationale de votre pays auprès de l'UNESCO.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, les assurances de ma très haute considération.



(V. Ryabinin)
Secrétaire exécutif de la COI
Sous-Directeur général de l'UNESCO



(P. Taalas)
Secrétaire général de l'OMM